
*Direction générale de la mer
et des transports*

**Note générale n° 5633 du 10 avril 2006 portant nomination
du chef de l'établissement CDEP PIL/SIT**
NOR : *EQUT0610958N*

Conformément au principe d'alternance mis en place à la création des deux départements PIL et SIT, M. Ossent (Thierry), directeur du département Projets et ingénierie des lieux, est désigné comme chef de l'établissement CDEP PIL/SIT à compter du 1^{er} avril 2006 jusqu'au 31 décembre 2006, en remplacement de M. Guittonneau (Francis)

*La présidente-directrice
générale*

Annule et remplace la note Générale n° 5621 du 21 décembre 2005.
Monsieur le directeur du département Projets et ingénierie des lieux,
Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la délégation de pouvoirs dont vous serez bénéficiaire à compter du 1^{er} avril 2006 au titre de chef de l'établissement CDEP PIL/SIT.
Vous voudrez bien m'en accuser réception par une lettre dans laquelle vous déclarerez accepter la délégation qui vous est ainsi conférée.

A.-M. Idrac